



## *Groupe de travail 03/04*

### **Compte-rendu du groupe de travail préparatoire au CHS-S Garantie du 3 février 2004**

#### **Poker menteur à la DG !**

La DG nous balade en pavant son discours de bonnes intentions, non suivies d'effet par la suite ! en effet lors du dernier CHS-S Garantie, la CFDT avait obtenu que les organisations syndicales retrouvent leurs prérogatives et puissent se positionner sur l'utilisation du budget 2004, en toute connaissance de cause.

Si les documents préparatoires reprenaient enfin des éléments permettant d'y voir plus clair dans les actions à mener. Les DR eux n'avaient pas transmis leurs desideratas !

C'est pourtant ce que la CFDT avait demandé ! avec les devis correspondants. Il n'en a rien été ! Aucune proposition n'a été faite. Si bien que la DG a simplement repris les demandes d'investissements 2003 non réalisées.

Le groupe de travail a donc dû se limiter à travailler sur cette base. Evidemment les devis ou les estimations antérieurement fournis n'ont pas été réactualisés.

#### **Le SEPTET dans l'ordre !**

Dans un premier temps un classement des demandes a dû être établi comme nous l'avions également suggéré. Mais après bien des débats ! Il reprend les éléments suivants par ordre de priorité :

- 1- les risques chimiques
- 2- les conditions de travail
- 3- sécurité incendie et sécurité électrique
- 4- formation
- 5- ambiances physiques
- 6- condition de vie
- 7- sécurité sécuritaire.

#### **Un budget peau de chagrin**

Le budget dont dispose le CHS-S doit être arrêté au CHSM du 10 février. On sait qu'il tournera aux environs de 14000 €. Par comparaison le total initial des investissements non réalisé en 2003 se montait à plus de 66000 € !

Après analyse, deux remarques s'imposent :

- 1- Les directions demandent parfois n'importe quoi (y compris sur les investissements immobilier !).
- 2- Des co-financements sont indispensables pour tenir le budget.

En fin de séance, le groupe de travail a réussi à établir un budget cohérent qui sera débattu et entériné à la séance plénière du CHS-S du 5 mars.

### **Situer le champ exact d'activité du CHS-S !**

Le devenir des bureaux de garanties pose évidemment le problème des choix d'investissement et des priorités. Sur ce plan, malgré les multiples rapports des IHS, les DR sont plutôt dans l'optique « serrons les fesses et prions pour que rien n'arrive jusqu'à la fermeture ! ». c'est intolérable et irresponsable ! c'est pourquoi, pour toutes les OS, les risques chimiques sont prioritaires quel que soit le devenir du poste. Pour les autres types d'investissements (point 2 à 7), le débat reste ouvert. Pour la CFDT, le CHS doit rester pragmatique (rester dans ses moyens) et servir l'intérêt des agents. Les moyens limités en budget ne permettent pas de couvrir toutes les actions nécessaires et obligatoires. Le CHS-S devra fixer clairement les priorités et les critères de dépense du budget et les collaborations avec les directions et les CHS-DI.

### **C'est pour la prochaine fois Sœur Anne !**

La DG a promis que des devis seront transmis par les DR pour le prochain CHS-S ; nous regrettons que cela n'est pas été fait à l'occasion ce de groupe de travail préparatoire.

### **Visite sur la côte !**

Certes le cadre des réformes ne facilite pas la tâche. Mais améliorer l'existant est impératif ! La DG a promis de visiter le bureau de garantie lors d'un déplacement à Nice (SIC !). Les mauvaises conditions de travail sont sans cesse dénoncées sans de réelles avancées. Les choses peuvent-elles changer ?

Le CHS garantie n'est pas une priorité pour une administration (c'est un euphémisme !), plus prompte à rappeler leurs devoirs aux agents que de leur garantir, à défaut d'un avenir, des conditions de vie au travail décentes et conformes aux textes en vigueur.

Paris, le 10 février 2004